Annexe 10 – Recommandation 10 : améliorer la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs

1. Synthèse

- Le CCWG-Responsabilité recommande d'aborder la question de la responsabilité des organisations de soutien (SO) et des comités consultatifs (AC) suivant une approche à deux étapes :
 - Dans la piste de travail 1 : inclure la révision des mécanismes de responsabilité des SO/AC dans le cadre des révisions structurelles indépendantes effectuées régulièrement.
 - Dans la piste de travail 2 : inclure la question de la responsabilité des SO/AC dans le cadre du travail sur le processus de révision de la responsabilité et de la transparence.

2. Recommandations du CCWG-Responsabilité

- Après avoir révisé et répertorié les mécanismes existants liés à la responsabilité des SO/AC, il est évident que les mécanismes actuels doivent être améliorés à la lumière des nouvelles responsabilités associées aux recommandations de la piste de travail 1.
- 03 Le CCWG-Responsabilité recommande ce qui suit :

04 Piste de travail 1:

- inclure la révision des mécanismes de responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs dans le cadre des révisions structurelles indépendantes effectuées régulièrement.
 - Ces révisions doivent prendre en considération les mécanismes que chaque organisation de soutien et comité consultatif a mis en place pour être responsable face à ses unités constitutives, groupes de parties prenantes, organisations régionales At-Large respectifs, etc.
 - Cette recommandation pourrait être mise en œuvre par l'amendement de l'article 4 du chapitre IV des statuts constitutifs de l'ICANN, qui décrit actuellement l'objectif de ces révisions de la manière suivante :

Le but de la révision, réalisée conformément aux critères et aux normes établis par le Conseil d'administration, consistera à déterminer (i) si cet organisme joue un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) si des changements dans sa

structure ou son fonctionnement seraient souhaitables pour améliorer son efficacité.

• La révision périodique de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN demandée conformément à l'AoC sera intégrée aux statuts constitutifs de l'ICANN dans le cadre de la piste de travail 1. Voir la recommandation 9 : En intégrant l'AoC au sein des statuts constitutifs de l'ICANN, la révision de la responsabilité et de la transparence va inclure les questions suivantes qui méritent d'être prises en compte dans la révision :

évaluer le rôle et l'efficacité de l'interaction du GAC avec le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN au sens large et formuler des recommandations d'amélioration afin d'assurer la prise en compte effective par l'ICANN des contributions du GAC sur les aspects de politique publique relative à la coordination technique du DNS

06 Piste de travail 2:

- inclure la question de la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs dans le cadre du travail sur le processus de révision de la responsabilité et de la transparence.
 - Examiner la « table ronde sur la responsabilité commune » proposée pour évaluer sa viabilité et, si elle s'avère viable, entreprendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.¹
 - Développer un plan de travail détaillé sur l'amélioration de la responsabilité des SO/AC en prenant en compte les commentaires envoyés pendant la période de consultation publique sur la troisième proposition préliminaire.
 - Déterminer si le processus de révision indépendante (IRP) pourrait être également applicable aux activités des organisations de soutien et des comités consultatifs.

19 février 2016 **2**

¹ Willie Currie, conseiller au CCWG-Responsabilité a présenté une brève description de la table ronde sur la responsabilité commune :

La notion de responsabilité commune consiste à avoir des acteurs multiples qui sont responsables les uns envers les autres. Comment cela pourrait-il fonctionner au sein de l'ICANN ? Il serait nécessaire de créer un espace approprié entre les différentes formes de responsabilité assurées au sein de l'ICANN qui sont surtout axées sur une relation de mandant-mandataire. Les nouveaux pouvoirs communautaires définiraient la communauté comme mandant à qui le Conseil d'administration, son mandataire, doit rendre comptes et de ce fait, un lien de responsabilité commune permettrait à toutes les structures de l'ICANN de se contrôler les unes aux autres. On pourrait donc imaginer une table ronde sur la responsabilité commune qui se réunirait lors de chaque réunion publique de l'ICANN, remplaçant peut-être le forum public actuel. Elle serait organisée sous la forme d'une table ronde réunissant le Conseil d'administration, le Président-directeur général et toutes les organisations de soutien et les comités consultatifs, représentés par leurs présidents. Chaque année, la table ronde désignerait un président qui serait chargé de faciliter chacune des tables rondes sur la responsabilité commune. Chaque table ronde pourrait choisir un ou deux sujets clés à aborder. Chaque participant pourrait rendre compte de la manière dont son unité constitutive a répondu aux questions, en montrant ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. Ceci serait suivi d'une discussion sur les moyens d'améliorer la performance. L'objectif serait de créer un espace tant pour la responsabilité commune que pour l'assimilation de connaissances liées à l'amélioration.

3. Explication détaillée des recommandations

- A mesure que le pouvoir communautaire accroît, des inquiétudes légitimes ont été soulevées concernant la responsabilité de la communauté (sous la forme d'organisations de soutien et comités consultatifs) en utilisant ces pouvoirs. Autrement dit, « Qui surveille ceux qui surveillent ? »
- 09 En réponse à ces inquiétudes, le CCWG-Responsabilité :
 - a identifié les mécanismes de responsabilité existants applicables aux organisations de soutien et comités consultatifs.
 - a révisé les mécanismes existants de façon à savoir si et comment ils répondent aux inquiétudes exprimées par la communauté pendant la première période de consultation publique.
 - a établi une liste d'étapes pour améliorer la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs qui pourrait être traitée dans les pistes de travail 1 et 2.
- Une révision de la documentation ICANN existante montre que les dispositions qui obligent les organisations de soutien et les comités consultatifs à être tenus responsables face à leurs unités constitutives ou face à la communauté Internet au sens large quant à leurs actions, décisions ou conseils, sont limitées en nombre et en portée.
- 11 Les documents analysés étaient les suivants :

1. Les statuts constitutifs de l'ICANN

Les statuts constitutifs de l'ICANN établissent que chaque organisation de soutien et comité consultatif doit établir sa propre charte et ses propres documents de procédure. Davantage de recherches doivent être effectuées au niveau des organisations de soutien et des comités consultatifs pour vérifier les mécanismes de responsabilité existants applicables à chaque SO et AC.

Il est également important d'examiner si les organisations de soutien et comités consultatifs devraient être ajouté(e)s à des articles particuliers des statuts constitutifs comme étant soumises aux dispositions applicables à l'ICANN en tant que société. Par exemple, il faudrait réviser et discuter si les valeurs fondamentales devraient s'appliquer non seulement aux mesures prises par la société mais aussi aux activités des organisations de soutien et des comités consultatifs.

2. L'affirmation d'engagements

L'affirmation d'engagements inclut certains engagements clés qui, bien qu'orientés vers l'ICANN en tant qu'organisation, devraient également s'appliquer aux organisations de soutien et comités consultatifs qui forment la structure organisationnelle de l'ICANN au sens large, telle que définie dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Les mécanismes ou critères identifiés dans l'affirmation d'engagements par lesquels les organisations de soutien et les comités consultatifs devraient réaliser leur travail en rapport avec le DNS sont : paragraphe 3 et paragraphe 9.

3. Recommandations de l'ATRT1 et Recommandations de l'ATRT 2

L'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence n'a pas fait de recommandations directes concernant les organisations de soutien et les comités consultatifs ou la responsabilité.

4. <u>Les règles et procédures opérationnelles des organisations de soutien et comités</u> consultatifs

Après avoir répertorié les mécanismes existants liés à la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs à la lumière des nouvelles responsabilités associées aux propositions de la piste de travail 1, il est devenu évident que le cadre actuel de responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs devait être amélioré.

L'objectif des améliorations est de garantir que les organisations de soutien et les comités consultatifs sont responsables non seulement envers leurs membres actuels, mais également envers les communautés élargies que leurs organismes sont censés représenter.

- Après avoir révisé et répertorié les mécanismes existants liés à la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs, il est évident que les mécanismes actuels doivent être améliorés à la lumière des nouvelles responsabilités associées aux recommandations de la piste de travail 1.
- Le CCWG-Responsabilité recommande ce qui suit :

14 Piste de travail 1:

- inclure la révision des mécanismes de responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs dans le cadre des révisions structurelles indépendantes effectuées régulièrement.
 - Ces révisions doivent prendre en considération les mécanismes que chaque organisation de soutien et comité consultatif a mis en place pour être responsable face à ses unités constitutives, groupes de parties prenantes, organisations régionales At-Large respectifs, etc.
 - Cette recommandation pourrait être mise en œuvre par l'amendement de l'article 4 du chapitre IV des statuts constitutifs de l'ICANN, qui décrit actuellement l'objectif de ces révisions de la manière suivante :

Le but de la révision, réalisée conformément aux critères et aux normes établis par le Conseil d'administration, consistera à déterminer (i) si cet organisme joue un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) si des changements dans sa structure ou son fonctionnement seraient souhaitables pour améliorer son efficacité.

• La révision périodique de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN demandée conformément à l'AoC sera intégrée aux statuts constitutifs de l'ICANN dans le cadre de la piste de travail 1. Voir la recommandation 9 : En intégrant l'AoC au sein des statuts constitutifs de l'ICANN, la révision de la responsabilité et de la transparence va inclure les questions suivantes qui méritent d'être prises en compte dans la révision :

évaluer le rôle et l'efficacité de l'interaction du GAC avec le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN au sens large et formuler des recommandations d'amélioration afin d'assurer la prise en compte effective par l'ICANN des contributions du GAC sur les aspects de politique publique relative à la coordination technique du DNS

16 Piste de travail 2:

- inclure la question de la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs dans le cadre du travail sur le processus de révision de la responsabilité et de la transparence.
 - Examiner la « table ronde sur la responsabilité commune » proposée pour évaluer sa viabilité et, si elle s'avère viable, entreprendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.²
 - Développer un plan de travail détaillé sur l'amélioration de la responsabilité des SO/AC en prenant en compte les commentaires envoyés pendant la période de consultation publique sur la troisième proposition préliminaire.
 - déterminer si le processus de révision indépendante pourrait être également applicable aux activités des organisations de soutien et des comités consultatifs.

4. Changements réalisés depuis la troisième proposition préliminaire

Ajout : La révision périodique de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN demandée conformément à l'AoC sera intégrée aux statuts constitutifs de l'ICANN dans le cadre de la piste de travail 1. Voir la recommandation 9 : En intégrant l'AoC au sein des statuts constitutifs de l'ICANN, la révision de la responsabilité et de la transparence va inclure les questions suivantes qui méritent d'être prises en compte dans la révision :

évaluer le rôle et l'efficacité de l'interaction du GAC avec le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN au sens large et formuler des recommandations d'amélioration afin d'assurer la prise en compte effective par l'ICANN des contributions du GAC sur les aspects de politique publique relative à la coordination technique du DNS

 Ajout dans les recommandations de la piste de travail 2 : Développer un plan de travail détaillé sur l'amélioration de la responsabilité des SO/AC en prenant en compte les commentaires envoyés pendant la période de consultation publique sur la troisième proposition préliminaire.

² Voir la courte description de la table ronde sur la responsabilité commune proposée par Willie Currie, conseiller du CCWG-Responsabilité en note de bas de page 1.

5. Exercices de simulation de crises liés à cette recommandation

- ST12
- ST33
- ST34

6. Dans quelle mesure cela respecte-t-il les exigences du CWG-Supervision ?

N/D

7. Dans quelle mesure cela se conforme-t-il aux critères de la NTIA ?

- 18 Soutenir et améliorer le modèle multipartite ;
 - L'amélioration de la responsabilité de l'ICANN représente des améliorations au modèle multipartite de l'ICANN. La plus grande responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs envers leurs membres et parties prenantes fait partie d'une amélioration générale du modèle multipartite de l'ICANN.
- préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet.
 - N/D
- répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial.
 - N/D
- 21 préserver le caractère ouvert de l'Internet.
 - N/D

- La NTIA n'acceptera pas une proposition visant à remplacer le rôle de la NTIA par une structure dirigée par un gouvernement ou par une organisation intergouvernementale.
 - Les propositions de renforcement de la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs se fondent sur des améliorations de responsabilité commune plutôt que sur la responsabilité envers une organisation dirigée par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale. Les gouvernements sont reconnus comme des parties prenantes clés, particulièrement en ce qui concerne leur rôle par rapport à la politique publique.